

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE
SAINT GEORGES DE LUZENCON**

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril, à dix-sept heures, le conseil d'administration du **centre communal d'action sociale (CCAS) de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon, président du CCAS**.

Présents : Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Corinne DELMAS, Christine FAGES, Anaïs TOURNIER, Georgette BERTRAND, Michelle BERTHOMIEU, Karine EGEA, Pauline PETIT
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : /

Absent(s) excusé(s) : Samuel GALTIER, Elisabeth MUYS, Nathalie JAMME, Annick THOMAS

Nombre de Membres

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Quorum : 7

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Esther CHUREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CCAS D2026-004 : Affectation du résultat 2025

Vu les articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant,

Considérant que le compte financier unique a été approuvé le 30 avril 2026,

RESULTAT DE L'EXERCICE		2025	
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
A	Dépenses	5 249.84	0
B	Recettes	5 380.00	0
C	Solde d'exécution (B-A)	130.16	0
Résultat intermédiaire		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
C	Solde d'exécution	130.16	
D	Résultat reporté N-1	8 894.57	
E	Résultat intermédiaire	9 024.73	
Solde des restes à réaliser		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
F	Solde des restes à réaliser N	0	
G	Résultat cumulé (E+F)	9 024.73	
H	Besoin de financement		0
1	Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement H)		0
2	Report en fonctionnement R 002	9 024.73	

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE
SAINT GEORGES DE LUZENCON**

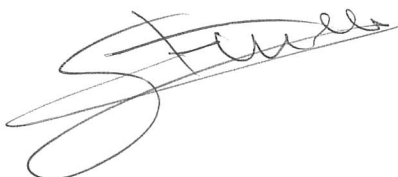
Le conseil d'administration, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le président.

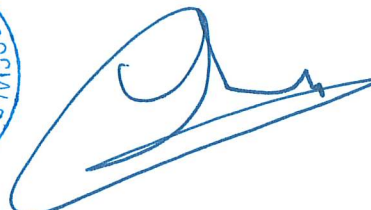
Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Esther CHUREAU



Le maire,
Didier CADAUX



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux services de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire

Après publication le :

Transmission au représentant de l'Etat le :